

Loi Travail : enfin, Le Monde soulève le problème du fait religieux dans l'entreprise

écrit par Maxime | 18 mars 2016



http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/15/la-loi-el-khomri-modifie-au-profit-du-salarie-l-exercice-de-la-liberte-religieuse-dans-l-entreprise_4883232_3232.html

Ce récent article du Monde m'a semblé intéressant. En effet, il envisage la loi El Khomri sous l'aspect que nous avons le plus débattu sur le site, la religion dans l'entreprise.

Le point de vue de l'auteur, Lionel Honoré, me paraît raisonnable. Sans langue de bois, il dit que c'est principalement l'islam qui pose problème de ce point de vue en France.(1)

Il envisage la situation à l'étranger, mais de façon assez peu claire de mon point de vue (la comparaison des systèmes juridiques est toujours aléatoire et subjective et la compréhension de concepts étrangers n'est pas toujours simple).

Il considère que le projet suscitera des difficultés pour les entreprises.

Comme je le soutenais aussi dans la discussion que nous avons

eue

avec

Villeneuve

<http://resistancerepublicaine.com/2016/02/21/la-charia-dans-le-ntreprise-ou-les-consequences-de-la-calamiteuse-loi-el-khomry-decryptage-juridique/>

il indique que, dans le droit actuel, c'est l'Etat qui est tenu d'être laïque et non « la France » – la société, autrement dit, ce qui est bien la source du problème. Cela dit, il omet de dire que cela permet surtout à des entreprises d'avoir une orientation religieuse (exemple typique : les établissements d'enseignement privé religieux) ; mais si l'entreprise n'admet aucune religion en son sein, on devrait lui permettre de se prévaloir de la laïcité, qui devrait permettre aux salariés de mieux travailler ensemble de la même manière qu'elle devrait permettre aux citoyens de mieux vivre ensemble.

De mon point de vue, c'est bien sur ce point que le droit mériterait d'être modifié. C'est bien le problème que posait l'affaire Baby loup et la loi El Khomry nous oriente dans une direction qui, de ce point de vue, risque fort d'être mauvaise.

On peut trouver l'article un peu trop réservé, mais c'est déjà assez audacieux par rapport à ce que propose le *Monde* habituellement. Il a au moins le mérite de mettre en avant cet aspect de la réforme, que la grogne sociale pourrait faire oublier donc faire passer en catimini...

(1) Note de Christine Tasin

Je serai plus sévère que Maxime. En effet, l'auteur de l'article dit des énormités, sans avoir peur de se contredire. Il affirme en effet " *Tout d'abord, cette question du fait religieux au travail est à [relativiser](#) sans pour autant la [sous-estimer](#). Du côté des salariés et quelle que soit leur religion d'appartenance rare sont ceux qui manifestent d'une manière ou d'une autre leur croyance et leur pratique dans l'entreprise. Lorsqu'ils le font c'est le plus souvent pour [demander](#) un aménagement des plannings ou un jour*

d'absence pour assister à une fête ou respecter un rite". A confronter à ce que raconte une Ghislaine Dumesnil de la vie à la RATP... ou aux témoignages sur ce qui se passe dans la police ou l'armée !

Ensuite il ajoute ce passage qui en dit long : *"de plus en plus de managers se disent confrontés à cette question" Elémentaire mon cher Watson... Mais il ajoute immédiatement : " la part des cas bloquants et conflictuels reste limitée même s'il est vrai qu'elle augmente".* Or on sait par les témoins comme Ghislaine Dumesnil que si ça n'explose pas plus c'est parce que tout le monde se tait, et que les salariés qui protestent sont persécutés jusqu'à ce qu'ils quittent l'entreprise.

Quant à sa façon de relativiser en disant que c'est partout pareil (ça devrait l'amener à une réflexion qu'il ne fait pas sur l'offensive de l'islam) et même que ce n'est pas nécessairement l'islam qui pose problème (mieux vaut en ricaner)... plus que discutable !

Même s'il a le mérite de poser quelques questions notamment sur l'adoption du modèle anglo-saxon incompatible avec la laïcité à la française l'auteur de l'article est bien frileux, pour ne pas dire timoré... *"Pour autant les religions et la liberté religieuse ont toute leur place en France dans le respect des personnes et des institutions. Sauf à prétendre qu'il faudrait bannir toute expression religieuse des lieux publics – et donc de l'entreprise – la question n'est donc pas celle de la laïcité".* Et bien si justement la question est bien celle de la laïcité et donc de la pérennité de la République !!!